

EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FAIRE APPEL A UN CONSULTANT ?

À l'initiative d'ARAVIS de la CRAM et de la DRTEFP, des consultants se sont réunis pour réfléchir sur les apports éventuels du recours à un consultant.

Pour les institutionnels, l'intervention d'un consultant n'est pas obligatoire. En revanche, ils pensent que cela peut être réellement utile si l'entreprise sait ce qu'elle peut en attendre et en apprécie les limites.

1 - INTERETS A FAIRE APPEL A UN CONSULTANT

Les bonnes raisons de faire appel à un consultant

Sur le plan des compétences

Le consultant aide à préciser les enjeux et les besoins de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels. Il en tient compte pour en définir sa mission.

Il apporte son expérience, son expertise et ses compétences :

- Techniques : des connaissances techniques et réglementaires, précises, actualisées sont nécessaires pour évaluer certains risques (incendie-explosion, intoxication, ...) et pour mener des actions de prévention.
- Méthodologiques : outils et démarche doivent être adaptés à la situation de l'entreprise et aux capacités de progrès des acteurs internes de prévention. Il aide à faire les choix en présentant leurs avantages et leurs inconvénients. Il identifie les bonnes conditions d'appropriation.

Le consultant, fort de ses compétences, aide l'entreprise à acquérir une partie de celles dont elle a besoin pour poursuivre, et entretenir la démarche de prévention au-delà de la mission qui lui est confiée.

Sur le plan des relations sociales

Le consultant apporte aussi un nouveau regard. Il permet de confronter sa propre perception des risques à celles qui existent dans l'établissement : direction, représentants du personnel, encadrement, opérateurs, collaborateurs, prestataires ...

Cette confrontation permet à chacun de renouveler, si besoin, sa prise en compte de la réalité.

À cette occasion, le consultant joue un rôle :

- De relais momentané d'informations,
- D'aide au débat sur l'appréciation des risques (apport d'expertise),

- D'aide à la construction d'une représentation collective des risques,
- De construction d'un éventuel arbitrage.

Ce faisant, le consultant aide à la dynamique sociale et favorise la participation et la contribution de tous.

Les bénéfices attendus

Le consultant aide à la construction et à la mise en œuvre d'un projet adapté aux enjeux et aux besoins de l'entreprise.

Il sait engager l'entreprise dans la voie qui a le plus de chance de réussir. Il limite les essais souvent coûteux et peu compatibles avec les contraintes et les délais auxquels l'entreprise est soumise aujourd'hui.

Il optimise l'utilisation des moyens internes et externes mobilisés pour mener le projet. Il contribue à la bonne gestion de l'entreprise et favorise sa pérennité.

Même si le processus proposé par le consultant prend du temps, son expérience permet in fine d'en gagner. Ce temps doit être considéré comme un investissement.

2 - COMMENT PREPARER LE PREMIER ENTRETIEN AVEC UN CONSULTANT

Propositions de questions (liste non exhaustive).

Quelles sont les raisons qui vous motivent pour appeler un consultant ?

Quels objectifs fixez-vous à l'entreprise en **matière de prévention** ?

Avez-vous identifié les besoins de votre entreprise en **matière de prévention** (pratiques positives, difficultés rencontrées) ?

Quels objectifs fixez-vous à la **prestation du consultant** ?

Avez-vous identifié les acteurs internes qui pourront être sollicités ?
(responsable de projet, interlocuteur principal du consultant, ...)

Avez-vous estimé le temps que chacun peut mobiliser ?

Quel est *a priori* le type de méthode que vous pensez utiliser ?

- Faire faire le maximum de chose au consultant,
- Donner une formation à une ou des personnes (fonction) de l'entreprise,

- Expérimenter dans un secteur avec le consultant et ensuite poursuivre sans lui,
- ...

Avec qui allez-vous rencontrer le consultant ?

Disposez-vous des informations minimales à donner au consultant (description de ou des activités, la géographie du site ou des sites, l'effectif, l'organigramme, identification de la documentation liée à la sécurité, ...) ?

3 - CONDITIONS DE REUSSITE

Les aspects sur lesquels l'entreprise doit rester vigilante

Un consultant élargit le champ de vision des membres de l'entreprise, identifie des risques nouveaux, interroge des manières de faire, propose des choses nouvelles, remet en débat des choses qui paraissaient acquises, ...

Si la direction est prête à cela, l'entreprise en tirera le plus grand bénéfice.

L'équilibre entre ce qui est du ressort du consultant et ce qui est du ressort de l'entreprise est essentiel. Cet équilibre est une construction qui évolue au cours de la prestation. C'est à la direction de s'interroger pour savoir s'il est toujours optimum au regard de ses propres objectifs.

Dans une démarche d'évaluation des risques professionnels, le consultant ne doit pas se substituer aux acteurs internes : il doit les aider à tenir leurs rôles.

L'entreprise doit rester attentive à l'adaptation des outils à sa culture, aux compétences des utilisateurs, à ses moyens et ses finalités de prévention.

Ce que l'entreprise doit éviter de faire

La direction ne doit pas considérer le consultant comme un sous-traitant en charge de la sécurité et de la prévention. Elle doit au contraire en profiter pour réfléchir à sa propre contribution au système de prévention de l'entreprise.

Document réalisé avec la collaboration de :

Emmanuel BARRAU (SOCOTEC), Christophe BERTRAND (AQSE), Patrice BUREAU (QCM), Jean Max DUCOUSSO (Ducoussou Conseil), Franck FAIPOT (AC3F), Magali GERY (ACTA Qualité), Fabian MONTELESCAUT (RES HUMANA), Loïc PAULIEZ (ALTUZIA), Gérard RUIZ (ACCEPT consultant).